



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03342

Numéro SIREN : 788 646 123

Nom ou dénomination : A.F IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/022509

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/022509**
n°de gestion : **2012B03342**
n°SIREN : **788 646 123 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 24/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.F IMMOBILIER - Société par actions simplifiée
251 route de Bayonne 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2051806

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.F IMMOBILIER</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>251 route de Bayonne</u> <u>31300 TOULOUSE</u>																				
SIREN										<table border="1" style="display: inline-table; text-align: center;"> <tr> <td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>6</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td> </tr> </table>		7	8	8	6	4	6	1	2	3
7	8	8	6	4	6	1	2	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>										

				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 6			
		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	019		012		
		Autres *	014	650	016	7	643
	Immobilisations corporelles *		028	2 142	030	821	1 321
	Immobilisations financières * (1)		040	1 100	042		1 100
	Total I (5)		044	3 892	048	829	3 063
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	084		070		
		Autres * (3)	072	19 360	074		19 360
	Valeurs mobilières de placement		080	19 989	082		19 989
	Disponibilités		081	135 446	086		135 446
	Charges constatées d'avance *		092	2 460	094		2 460
Total II		096	177 255	098		177 255	
Total général (I + II)		110	181 147	112	829	180 319	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	7 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	700	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131	23 175	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	88 772	
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	119 647	
Total II				154			
Provisions pour risques et charges				156			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	4 370	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	39 853	
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	60 672		
Total général (I + II + III)				180	180 319		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	194		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	650	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOI

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 307 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.F IMMOBILIER		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				118		13/11/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
		Services *		217		218	226 167	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	2 551		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						242	228 718	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					254		
	Variation de stocks (marchandises) *					256		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					258		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					260		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				262	54 195	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		263	1 969	264	2 355	
	Remunerations du personnel *					250	31 366	
	Charges sociales (cf. renvoi 480)					252	13 061	
	Dotations aux amortissements *					254	1 273	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	2 620	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	104 870	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	123 848	
Produits financiers (III)		280	231	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PML innovantes (art. 217 octies))		317		300		
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 49 quinquies D))		318				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	35 308	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	88 772	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		412	88 772	414		
Remunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	35 308			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-ets d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	190	330	2 810
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (14 sexies)	986		ZFI-TE (14 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (14 septies)	981		JFI (14 sexies A)	989			
	ZIR (14 terdecies)	127		ZRR (14 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 14 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 14 undecies)	990			
	ZFA (14 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Dont divers							
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352
						Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	126 890
						Déficit col. 2		

DGFIP N°2033-B-SD 2017

SAS A.F IMMOBILIER

SAGE Experts-comptables janvier 2017

SAS A.F IMMOBILIER

251 route de Bayonne
31300 TOULOUSE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/16 AU 31/12/16

** PREAMBULE*

** REGLES ET METHODES COMPTABLES*

** AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE*

** NOTES SUR LE BILAN ACTIF*

** NOTES SUR LE BILAN PASSIF*

** NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*

** AUTRES INFORMATIONS*

** ENGAGEMENTS FINANCIERS*

** INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL*

** DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICES*

** FILIALES ET PARTICIPATIONS*

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 180 318,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 88 771,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

CICE non applicable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

1- Immobilisations brutes :

Confer Cerfa DGI N° 2033 C ci-joint (Tableau 3)

2- Amortissements et provisions :

Confer Cerfa DGI N° 2033 C ci-joint (Tableau 3)

Confer Cerfa DGI N° 2033 D ci-joint (Tableau 4)

Etat des créances = 22 680 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	860		
Actif circulant & charges d'avance	21 820	21 820	
TOTAL	22 680	21 820	

Provisions pour dépréciation = 0 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 150 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	1 150
TOTAL	1 150

Charges constatées d'avance = 2 460 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	7 000	1	7 000
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>7 000</i>	<i>1</i>	<i>7 000</i>

Etat des dettes = 60 672 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	39 853	39 853		
Fournisseurs	4 370	4 370		
Dettes fiscales & sociales	15 449	15 449		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	60 672	60 672		

Charges à payer par postes du bilan = 1 306 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	885
Dettes fiscales & sociales	420
Autres dettes	
TOTAL	1 306

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 226 167 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	226 167	100,00 %
TOTAL	226 167	100,00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS**Autres informations complémentaires**

Pour le rattachement des produits à un exercice, notre société applique la position de la Commission des études comptables de la CNCC (CNCC, EX 2012-30, juillet 2012), selon laquelle les produits correspondant aux commissions au titre des mandats de vente ne peuvent être pris en compte dans les comptes annuels de l'intermédiaire immobilier qu'au cours de l'exercice de signature de l'acte authentique.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT.

Montant des engagements financiers hors crédit-bail

1 - Engagements reçus :

Accordés par						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avals, cautions et garanties						
Autres engagements reçus						
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

2 - Engagements donnés :

Au profit de						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises iées	Autres
Avals						
Cautions						
Effets escomptés non échus						
Autres engagements donnés						
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL**Autres informations complémentaires**

NEANT.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 150 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets dat a recevoir(518700)	1 150
TOTAL	1 150

Charges constatées d'avance = 2 460 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	2 460
TOTAL	2 460

Charges à payer = 1 306 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures à recevoir(408100)	885
TOTAL	885

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat charges à payer(448600)	420
TOTAL	420

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau Néant

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

NEANT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.F IMMOBILIER</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	650	412	650	414	650	416	650												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	2 142	472		474		476	2 142												
	Immobilisations financières	480	1 100	482		484		486	1 100												
TOTAL		490	3 892	492	650	494	650	496	3 892												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	76	502	581	504	650	506	7												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	130	562	692	564		566	821												
	TOTAL	570	205	572	1 273	574	650	576	829												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
	1	650	650																		
	2																				
	3																				
	4																				
	5																				
	6																				
	7																				
	8																				
TOTAL	578	650	580	650	582	584	586	588	590												
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL						596	585	597	599												

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS A.F IMMOBILIER										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		631		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		641		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2034-B-SD</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2034-B-SD						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2034-B-SD																																																																																																																														
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				960		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800																																																																																																																							
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									371		45 700																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		6 434																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									392																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.F IMMOBILIER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 000 €

SIEGE SOCIAL : 251, Route de Bayonne 31000 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 788 646 123

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 02 mai,

A 14 heures,

Les actionnaires de la société A.F IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 7 000,00 euros, divisé en 7 000 actions de 1,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à TOULOUSE (31), 251 route de Bayonne, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FABUEL Damien, Président.

Monsieur AUBERIX Cyril est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| - Monsieur FABUEL Damien, Président,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 1 à 3 500 inclus, soit | 3 500 actions |
| - Monsieur AUBERIX Cyril, Directeur Général,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 3 501 à 7 000 inclus, soit | 3 500 actions |

TOTAL DES ACTIONS : **7 000 actions**

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à donner ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial sur les conventions intervenues en vertu des articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le Bilan, le Compte de résultat ainsi que l'Annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui laissent ressortir un résultat net comptable de + 88 771,60 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de + 81 771,60 € de la manière suivante, à savoir :

- au compte 106880 « Réserves diverses » :	+ 81 771,60€
--	--------------

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués est ventilé dans le tableau ci-dessous :

Année	Distribution Globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2014	70 000 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 4,00 € par parts.	-
2015	118 343 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,76 € par parts.	-
2016	118 343 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,76 € par parts.	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions.

L'actionnaire intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et le secrétaire, conformément aux dispositions statutaires..

Le Président

Le Secrétaire